

## Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020

<u>Nombre de conseillers</u> ➤ en exercice : 19 ➤ présents : 17 ➤ votants : 19	L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Paul DIVANAC'H, Maire.  <u>Présents:</u> Paul DIVANAC'H, Alain PENNOBER, Sylviane PENNANEAC'H, Pascal BODENAN, Véronique LEBON, Jacques LE PAGE, Jeanne HASCOET, Annick KERIVEL, André PIRIOU, Béatrice HASCOET, Fabienne TIENNOT, Cathy LE MEUR, Olivier HENAFF, Denis FLOC'HLAY, Béatrice LE BOURC'H, David DADEN, Luc FOURNIER.  <u>Absents excusés :</u> David MARCHAL qui a donné procuration à David DADEN; Nathalie RIOU qui a donné procuration à Paul DIVANAC'H  <u>Elu secrétaire de séance :</u> Denis FLOC'HLAY
<u>Date de convocation</u> 14 septembre 2020	

Assistait également à la réunion Sidonie CADORET, secrétaire générale de mairie.

### ORDRE DU JOUR :

N° délibération	Objet de la délibération
D-2020-42	Demande de subventions pour le projet d'aménagement de Menez Bihan
D-2020-43	Désignation des délégués dans l'organisme extérieur : Finistère Ingénierie Assistance
D-2020-44	Modificatif SIVU Centre de secours, désignation d'un-e suppléant-e
D-2020-45	Réhabilitation des zones humides : site Sainte Anne La Palud

\*\*\*\*\*

A 20h Paul DIVANAC'H, Maire, déclare la séance ouverte.

Etant donné le risque sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et afin que la séance du Conseil municipal se déroule dans les meilleures conditions sanitaires, en permettant l'accueil éventuel du public et des journalistes, la réunion du Conseil municipal se tient exceptionnellement dans la salle municipale de Plonévez-Porzay. Conformément à la législation en vigueur un arrêté municipal n°A-2020-98 a été pris par Monsieur Le maire en date du 14 septembre 2020.

L'assemblée, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juillet 2020.

\*\*\*\*\*

### 1 – Demande de subventions pour le projet d'aménagement de Menez Bihan - Délibération n°D-2020-42

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune prévoit une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour la rue du Menez Bihan. Les objectifs de cette OAP sont de conforter ce quartier pavillonnaire en comblant une dent creuse tout en s'intégrant au tissu bâti existant. Cette zone est retenue pour réaliser une résidence pour personnes âgées.

La commune envisage d'acheter le terrain à un particulier; ce terrain serait ensuite racheté par l'OPAC une fois les habitations construites (également par l'OPAC de Cornouaille).

Le compromis de vente doit être reçu cette semaine. Un permis d'aménager a été accordé le 24 août 2020 à la commune pour la réalisation d'un lotissement de 3 lots à usage d'habitation. La population âgée et familiale sera prioritaire. Un permis de construire a été déposé par l'OPAC pour la construction de 8 habitations sur ces 3 lots. Il est actuellement en instruction auprès des services de la CCPCP (Communauté de Communes de Pleyben Chateaulin Porzay).

Cet aménagement s'inscrit dans différentes politiques publiques telles que, par exemple, l'habitat...

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à entamer les démarches nécessaires à la réalisation d'un dossier de demande de subvention auprès des dispositifs mobilisables (PLH de la CCPCP, Pays de Brest...) et à signer tout document y afférent.

\*\*\*\*\*

## **2 – Désignation des délégués dans les organismes extérieur :**

### **A - Finistère Ingénierie Assistance - Délibération n°D-2020-43**

Il convient de désigner pour les six années à venir un-e élu-e qui sera le-la représentant-e de la collectivité.

Après délibération, à l'unanimité, sont désignés :

- Elue représentante : Véronique LEBON
- Elu suppléant : Pascal BODENAN

\*\*\*\*\*

### **2 – b - Modificatif SIVU Centre de secours, désignation d'un-e suppléant-e - Délibération n°D-2020-44**

La délibération n° D-2020-41 du 20 juillet 2020 désignait un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant auprès du SIVU du centre de secours de Douarnenez. Cependant, l'article 5 des statuts du syndicat mixte pour la construction d'un centre de secours fixe la composition du nombre de délégués par commune à deux titulaires et un suppléant.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal a décidé :

- que la présente délibération annule et remplace la délibération n° D-2020-41 du 20 juillet 2020
- de désigner un premier délégué titulaire : Paul DIVANAC'H
- de désigner un second délégué titulaire : Pascal BODENAN
- de désigner une déléguée suppléante : Fabienne TIENNOT

\*\*\*\*\*

## **3 – Réhabilitation des zones humides : site Sainte Anne La Palud - Délibération n°D-2020-45**

Le bassin versant de Ste Anne La Palud est de très petite taille. La morphologie altérée du ruisseau provoque un fonctionnement hydraulique dégradé. L'évacuation de l'eau météorique est très rapide et les échanges entre le ruisseau & la nappe d'accompagnement sont très limités, de sorte que le ruisseau ne réalimente pas la nappe en période hivernale.

Une première action à mener consiste à rehausser le fond du ruisseau en réalisant des apports ponctuels de granulats et de sable. Cela permettra de relever le niveau de l'eau au-dessus du niveau actuel de la nappe, laquelle sera réalimentée plus fortement en hiver et stockera un volume d'eau plus important.

L'emprise des travaux s'étend du lavoir communal jusqu'à la limite de parcelle à proximité de la source proche de la chapelle, soit environ 200m de ruisseau.

Les effets attendus sont multiples : ralentir l'évacuation de l'eau vers la plage, favoriser les échanges entre la nappe superficielle et la zone humide, renforcer le caractère humide des abords du ruisseau et améliorer la biodiversité.

L'EPAB (Etablissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez) assure le suivi des travaux, qui n'entraînent aucun coût pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à la réhabilitation du site de la zone humide à Sainte Anne La Palud par l'EPAB.

#### 4-Questions diverses

- **Recrutement du poste de secrétaire général** : le processus de recrutement pour le poste de secrétaire de mairie est effectué. Monsieur LE GARREC, en poste depuis dix ans sur des missions similaires, prendra ses fonctions le 14 décembre 2020.
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : une réunion à destination de tous les élus communaux de la CCPCP sont invités à une présentation de la démarche du PLUI le mardi 29 septembre.

Le Maire déclare la séance du Conseil municipal levée à 21 heures. La séance du Conseil municipal du 21 septembre 2020 comprend les délibérations n°D-2020-42 à D-2020-45.